



Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 650'000.- relative à l'alimentation en eau du secteur Châtillon – La Rouvraie

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Contexte

Historiquement, La Rouvraie était propriétaire de la parcelle n°7196 du cadastre de Gorgier. L'association était alimentée par un captage de source et pourvoyait à son alimentation en eau en totale autarcie.

Au milieu des années 80, La Rouvraie avait approché la commune de Gorgier pour une alimentation supplétive par l'eau du réseau pour pallier les effets de l'étiage. En 2012, la source a été abandonnée en raison d'une pollution par décision du Service de la consommation et des affaires vétérinaires entérinée par la commune de Gorgier en 2013. Depuis, La Rouvraie est restée propriétaire du réservoir mais la commune se chargeait de la partie alimentation en eau et qualité.

Le Service technique rencontre d'importantes difficultés pour assurer l'alimentation en eau potable du secteur de La Rouvraie, relié au réseau de Gorgier. En effet, le terrain où se situe le réservoir a été vendu et le nouveau propriétaire souhaite récupérer son ouvrage. Cette situation constitue un vide juridique sous l'angle foncier et la situation avec le propriétaire est conflictuelle. Actuellement, il nous est impossible d'accéder au réservoir de La Rouvraie, qui dessert cette zone.

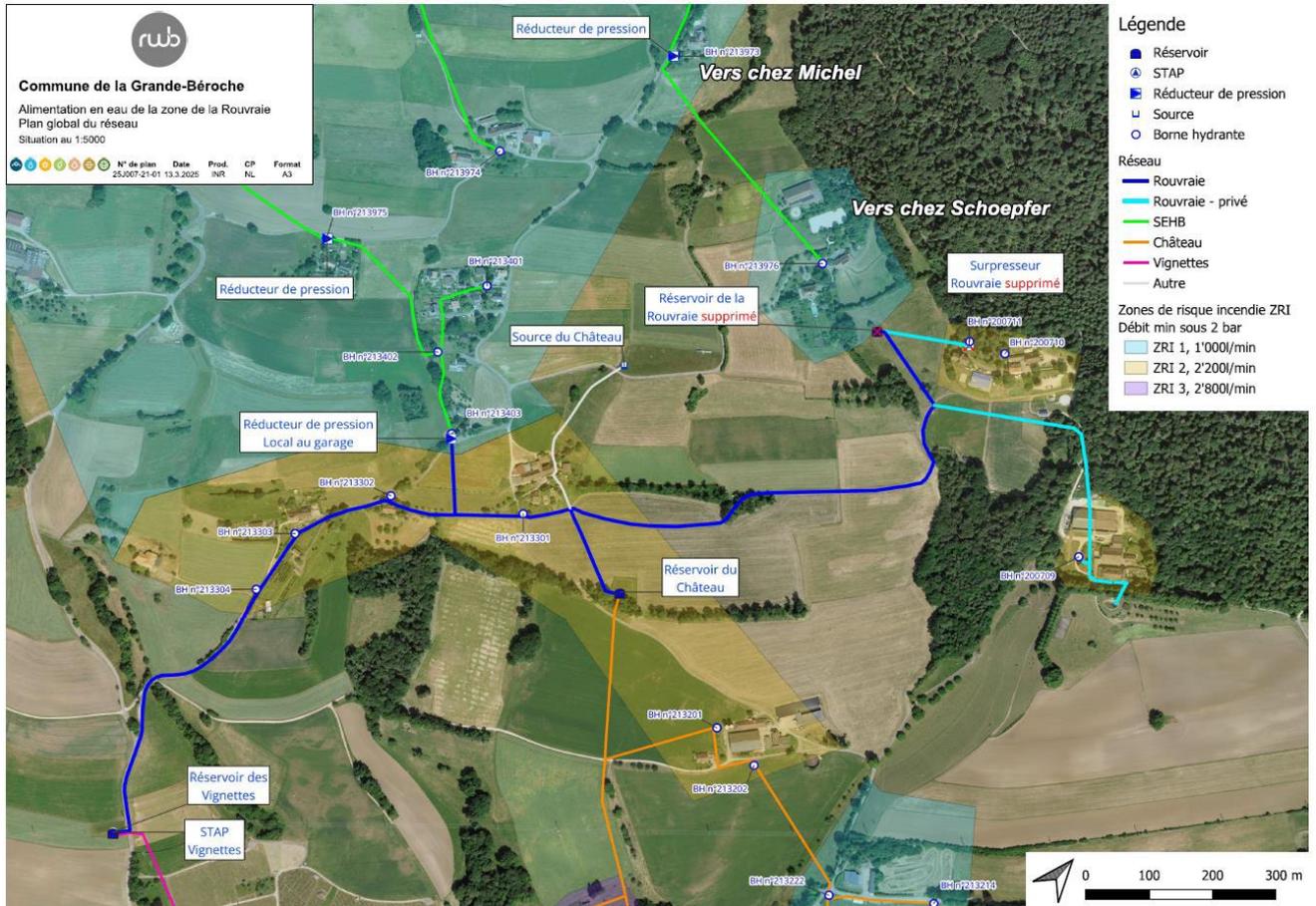
Des solutions provisoires sont en cours d'examen afin de rétablir la situation. Toutefois, le Service technique souhaite profiter de cette circonstance pour anticiper la mise en œuvre d'une des mesures prévues dans le plan général d'alimentation (ci-après : PGA), en lien avec le réseau de La Rouvraie.

Pour rappel, l'étude du PGA est à ce jour en version provisoire et n'a pas encore été validée par les autorités cantonales et communales.

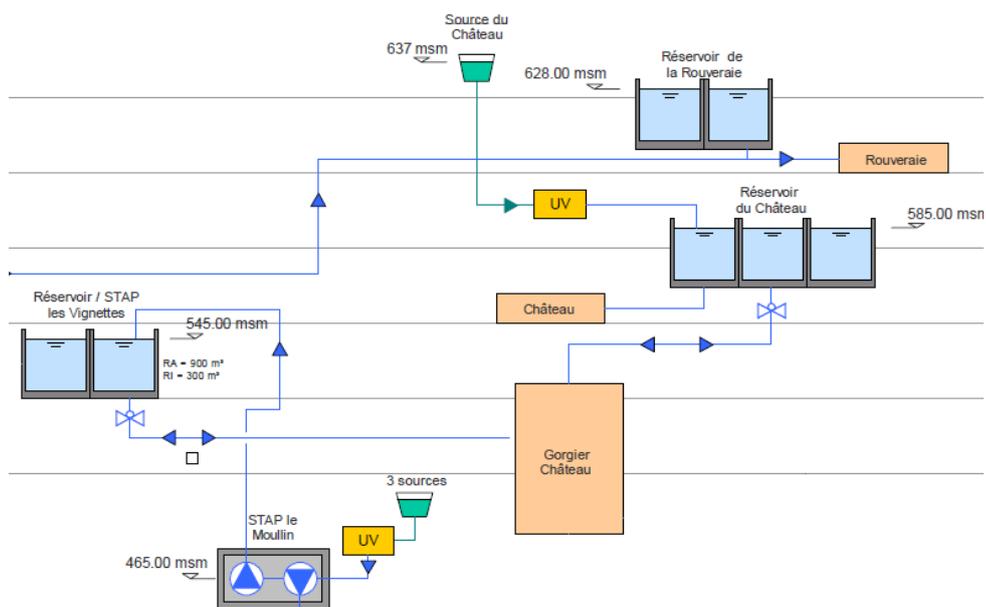
La mesure provisoire n°10 de ce plan prévoit l'abandon du réservoir de La Rouvraie, situé trop bas et présentant de nombreuses non-conformités pour une alimentation en eau potable, et la connexion du réseau de distribution de ce secteur aux réseaux de la Haute Béroche.

2. Situation actuelle

Le réseau de La Rouvraie alimente en eau potable le domaine de Châtillon, La Rouvraie, les Prises-Cornu ainsi que quelques habitations situées le long du chemin de l'Étoile.



Le réservoir de La Rouvraie est quant à lui alimenté par les sources des Tannes, via un pompage depuis le réservoir des Vignettes.



3. Projet

Le réservoir de La Rouvraie ne donne pas satisfaction : il est situé trop bas pour assurer une pression suffisante dans le réseau, il est vétuste et présente de nombreuses non-conformités susceptibles de compromettre la potabilité de l'eau distribuée. Dans ce contexte, son abandon est recommandé.

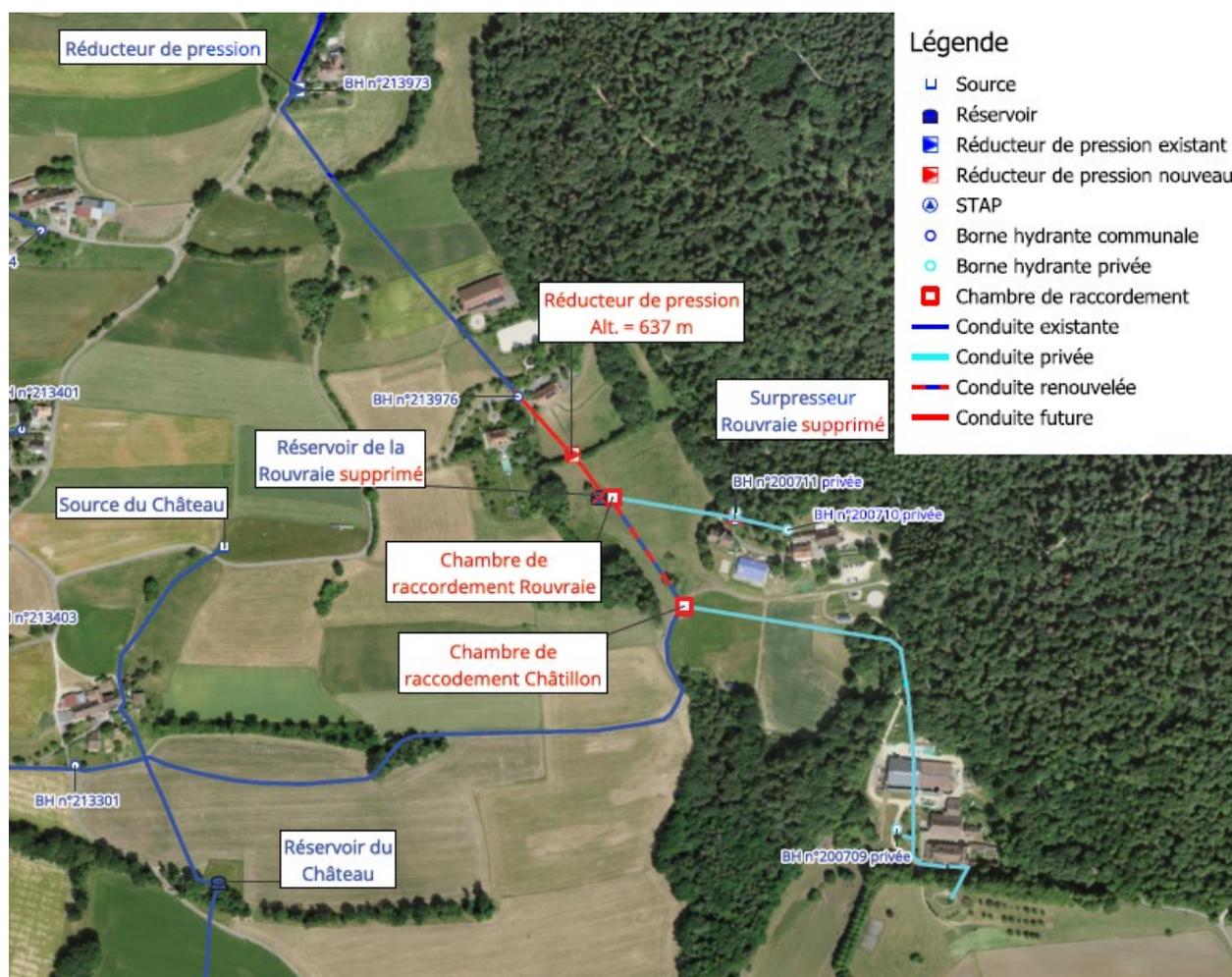
Ce réservoir, de 100 m³, assurait jusqu'ici la réserve incendie pour les hydrants raccordés à ce réseau. Cet élément justifie principalement la nécessité de mettre en œuvre une seconde connexion entre le réseau de la Haute Béroche et celui de La Rouvraie. Ce second point de livraison permettrait de boucler le réseau et d'en améliorer significativement les performances hydrauliques. Ainsi, le secteur de La Rouvraie pourrait bénéficier de la réserve incendie du réservoir R1 de la Haute Béroche.

Une étude préliminaire a permis d'évaluer quatre variantes de mise en œuvre des principes définis dans le PGA, en tenant compte des tracés possibles, des besoins en réduction de pression, ainsi que des performances en matière de défense incendie.

La variante retenue consiste à poser une nouvelle conduite DN 125 sur une longueur d'environ 150 mètres, depuis la borne hydrante n°3976 (BH 3976) sur le réseau de la Haute Béroche jusqu'au réservoir de La Rouvraie, dans le but de le by-passer et de l'abandonner. La conduite existante entre le réservoir et le raccordement du domaine de Châtillon serait quant à elle renouvelée.

Une réduction de pression reste nécessaire entre le réseau de la Haute Béroche et celui de La Rouvraie. Les deux conduites de raccordement, vers La Rouvraie et vers Châtillon, seraient maintenues en l'état.

Deux chambres de raccordement seront aménagées pour équiper les livraisons d'eau aux privés, avec l'installation de compteurs, disconnecteurs et, le cas échéant, de réducteurs de pression, afin de protéger les conduites existantes contre l'augmentation de pression prévue sur le réseau communal.



La défense incendie serait alors assurée par les privés eux-mêmes comme c'est le cas à présent. Les bornes hydrantes privées peuvent être maintenues sans obligations de performance. La défense incendie officielle serait assurée par une réserve incendie indépendante comme c'est le cas à Chatillon. La Rouvraie devrait par conséquent mettre en œuvre sa propre réserve incendie indépendante à proximité d'une capacité à convenir avec l'ECAP entre 30 et 100 m³.

4. Coûts

Les coûts de ce projet sont définis comme suit :

Génie civil	CHF 120'000.-
Maçonnerie (chambres de réduction de pression)	CHF 130'000.-
Conduites	CHF 51'000.-
Appareillage	CHF 80'000.-
Installations de chantier et travaux en régie	CHF 40'000.-
Frais administratifs - Honoraires ingénieurs et suivi environnemental - Indemnités, émoluments, frais de géomètre et de notaire – Avocats	CHF 138'000.-
Divers et imprévu (10% du montant des travaux)	CHF 42'000.-
Total HT	CHF 601'000.-
TVA (8.1%)	CHF 48'681.-
Total TTC	CHF 649'681.-

Le projet sera amorti conformément à la réglementation cantonale. Comme il s'agit d'un investissement lié à un domaine autofinancé, nous récupérons la TVA.

5. Conclusion

Le projet a été soumis le 28 avril 2025 à la commission technique. Son préavis est favorable à l'unanimité.

Lors de sa séance du 29 avril 2025, la commission financière a également rendu un préavis favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 650'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 7 mai 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Thierry Pittet Maxime Rognon

Annexes : - rapport technique - étude préliminaire
- rapport technique – projet d'ouvrage
- plan de situation
- plan de situation des chambres

